

FORMULE 74.36

*Loi sur les tribunaux judiciaires*

ORDONNANCE ENJOIGNANT À UNE PERSONNE D'ACCEPTER OU DE REFUSER D'ÊTRE NOMMÉE  
FIDUCIAIRE DE LA SUCCESSION TESTAMENTAIRE  
(titre conforme à la formule 59A)

SUCCESSION DE FEU (*inscrire le nom*).

ORDONNANCE ENJOIGNANT À UNE PERSONNE D'ACCEPTER OU DE REFUSER D'ÊTRE NOMMÉE  
FIDUCIAIRE DE LA SUCCESSION TESTAMENTAIRE

Une motion en vue d'obtenir la présente ordonnance a été présentée par (*inscrire le nom de l'auteur de la motion*). Vu l'affidavit souscrit par (*inscrire le nom de l'auteur de l'affidavit*), qui a été déposé, il appert que vous êtes désigné(e) comme fiduciaire de la succession dans un testament ou codicille du défunt, daté du (*inscrire la date*).

1. LE TRIBUNAL ORDONNE QUE vous déposiez au greffe du tribunal une requête en vue d'obtenir un certificat de nomination à titre de fiduciaire de la succession testamentaire, au plus tard \_\_\_\_\_ jours après avoir reçu signification de la présente ordonnance.
2. LE TRIBUNAL ORDONNE QUE si vous ne déposez pas cette requête dans le délai imparti, vous soyez réputé(e) avoir renoncé à votre droit d'être nommé(e).

DATE

\_\_\_\_\_

greffier

adresse du greffe

DESTINATAIRE: